

De : **DROUET Marc** <marc.drouet@culture.gouv.fr>

Date: mer. 1 avr. 2020 à 16:57

Subject:: Contribution du secteur du spectacle vivant: SYNAVI - SYNDEAC - ACTES PRO et CIRQUE

Mesdames et Messieurs,

En réponse à votre mail, voici les réponses que nous sommes à ce stade en mesure de vous confirmer :

En cohérence avec les recommandations du ministère de la Culture, la DRAC Hauts de France applique en matière desubventions les principes suivants :

- o Maintien du soutien financier prévu aux structures subventionnées dans un contexte de fragilisation de leur situation financière liée à l'interruption temporaire et prolongée de leurs activités ;
- o Maintien du soutien financier prévu aux manifestations culturelles qui sont annulés et cofinancés par l'Etat de manière régulière, qu'elles soient reportables ou non;
- o Un allégement temporaire de certains justificatifs à produire par les bénéficiaires lorsque ceux-ci ne sont pas en capacité matérielle de les produire, leurs productions et les contrôles associés de l'ordonnateur sur ces pièces étant seulement reportés à la fin de l'épidémie (ex : cas de versement de solde de subvention) ;
- o L'ajustement possible des montants de subventions en cours ou à venir après la fin de l'épidémie, au regard de la situation financière réelle des structures subventionnées.
- o Un bilan sera fait par les services de la DRAC permettant d'apprécier l'impact de l'épidémie sur la santé financière des structures subventionnées et le montant global de l'aide apportée par l'Etat au titre des mesures d'urgence et du plan derelance économique.

Par ailleurs, nous mettons tout mettre en œuvre - malgré le contexte actuel de fermeture physique de nos services - pour maintenir une activité financière permettant de verser les subventions attendues par les structures culturelles, en particulier les plus fragiles d'entre elles, et de payer nos prestataires. Ce travail de recensement est réalisé tant pour la création (131) que pour les actions culturelles et territoriales (224) et les dossiers ont été instruits et transmis aux services des finances publics avec l'aide et l'appui des services de la préfecture de région : les paiements ont été réalisés ou sont en cours.

Bien cordialement

Marc Drouet
Directeur Régional des Affaires Culturelles Hauts-de-France

DRAC Hauts-de-France
Hotel Scrive
3, rue Lombard- 59000 Lille
03.28.36.61.58
marc.drouet@culture.gouv.fr